

## **EMPRUNT DE DISTRIBUTEURS DE PRESERVATIFS FRENCHYMYMYMY LIBRE SERVICE**

### **Conditions d'utilisation:**

**Article1-** L'établissement public ou privé qui fait une demande de prêt de distributeurs gratuits de préservatifs à l'association Frenchymy sera considéré en accord avec les présentes conditions d'utilisation.

L'établissement n'aura aucun frais à payer pour le distributeur, les 300 préservatifs par mois ainsi que les pubs des partenaires financiers, sponsors.

**Article2-** L'établissement public ou privé recevant un ou plusieurs distributeurs de préservatifs sera considéré comme emprunteur du distributeur, des préservatifs et des publicités.

**Article3-** Le distributeur est en libre service, 300 préservatifs seront envoyés tous les mois ainsi que les pubs de nos partenaires financiers et sponsors.

L'établissement se devra obligatoirement d'afficher dans la zone prévue à cet effet, les publicités sponsors du distributeur. Toutes effractions à ce titre seront punies (article 8)

**Article4-** Les distributeurs de préservatifs gratuits sont la propriété de l'association Frenchymy, les établissements qui emprunteront les distributeurs seront responsables du matériel prêté par l'association Frenchymy. En cas de dégradation du matériel, l'établissement en possession du distributeur devra payer intégralement le remboursement du matériel ainsi que le renvoi du distributeur par voie postale.

**Article5-** L'établissement en possession d'un ou de plusieurs distributeurs de préservatifs de l'association Frenchymy est libre de l'emplacement du distributeur de préservatifs Frenchymy. Il est toutefois conseillé par l'association Frenchymy de placer les distributeurs près de l'infirmerie pour les établissements scolaires, ou près d'un lieu visible pour les commerces ou foyers jeunes pour éviter les abus et utilisations contraires à l'utilisation première des préservatifs.

**Article6-** L'association Frenchymy se réserve le droit d'effectuer des contrôles dans les établissements publics ou privés à tout moment sans rendez-vous préalable pour vérifier le matériel emprunté par les établissements.

L'établissement public ou privé empruntant un ou plusieurs distributeurs de préservatifs ne peut refuser l'accès à un équipier de l'association Frenchymy venant contrôler un ou plusieurs distributeurs de préservatifs Frenchymy.

Dans le cadre où l'établissement refuserait l'accès à l'un de nos équipiers, le contrat d'emprunt de distributeurs de préservatifs Frenchymy entre l'établissement concerné et l'association Frenchymy sera alors annulé, ainsi l'établissement concerné se devra de retourner dans un délai de 1 semaine le distributeur au siège de l'association Frenchymy par voie postale.

**Article7-** Lors de la visite de contrôle du ou des distributeurs de préservatifs Frenchymy par un équipier Frenchymy, si une dégradation du matériel emprunté à l'établissement est constatée, l'équipier se devra de contacter sur place le responsable de l'association Frenchymy. En fonction de la réponse du responsable, l'équipier Frenchymy est en droit de vous adresser une facture de remboursement des frais de réparations à renvoyer payée et signée au siège social de l'association Frenchymy ou de l'annulation du contrat avec l'établissement concerné.

**Article8-** Lors du contrôle d'un équipier Frenchmymy dans un établissement empruntant un ou plusieurs distributeurs de préservatifs Frenchmymy, si l'équipier constate que l'établissement n'est pas en règles avec la publicité momentanée du sponsor du distributeur, l'équipier Frenchmymy est en droit d'adresser une facture d'un montant compris entre 30 et 200 Euros pour les retards publicitaires envers l'association Frenchmymy et de son ou ses sponsors publicitaires.  
L'établissement aura alors 1 semaine pour renvoyer par voie postale la facture payée (par chèque) et signée au siège de l'association Frenchmymy.  
L'établissement peut également déclarer une annulation de contrat à l'équipier Frenchmymy ou à tout moment pendant son engagement de contrat (voir article 9)

**Article9-** L'établissement s'engage sur un contrat de 2, 6 mois ou 1 an renouvelables.  
Si l'établissement s'engage sur un contrat de 6 mois ou 1 an, il sera établi automatiquement une pré-période de 2 mois d'essai.  
Si l'établissement souhaite annuler son contrat durant la période d'essai de 2 mois ou lors d'un engagement de contrat de 2 mois avec l'association Frenchmymy, l'établissement n'aura aucun frais de rupture de contrat.  
Si l'établissement souhaite annuler son contrat hors de la période d'essai des 2 mois pour les contrats de 6 mois et 1 an, l'établissement devra payer des frais de rupture de contrat en fonction de la période restant à courir sur le dit contrat.

**Article10-** Lors d'une rupture de contrat d'un établissement empruntant un distributeur de préservatifs Frenchmymy, si la rupture se fait pendant la période d'essai ou en fin de contrat, ou lors de la visite d'un équipier Frenchmymy, l'établissement se devra de renvoyer par voie postale le distributeur dans une période de 2 semaines au siège de l'association Frenchmymy.  
Lors du retour du distributeur de préservatifs Frenchmymy, si il est constaté que le distributeur et son matériel sont en mauvais état, l'établissement devra alors en payer les frais sous 1 mois.

### **Préservatifs supplémentaires:**

Si votre établissement a besoin de préservatifs supplémentaires aux 300 préservatifs livrés par mois, nous vous offrons la possibilité de passer des commandes de plusieurs autres quantités.

100 supplémentaires: 15€  
250 supplémentaires: 30€  
500 supplémentaires: 55€

A noter que tous les préservatifs qui vous seront envoyés pour votre distributeur de préservatifs supplémentaires ou non sont aux norme CE.

Plusieurs variétés de préservatifs peuvent vous être envoyées telles que :

Les classiques  
Les nervurés / perlés  
Les aromatisés  
Les grandes marques

**Signature de l'établissement**  
(mention lu et approuvé)

**Cachet de**  
**l'association Frenchmymy**

# DEMANDE DE CONTRAT

Nom de votre établissement: .....

Nom du responsable de l'établissement: .....

Adresse de l'établissement: .....

.....

.....

## Contact

Tel: .....

E-mail: .....

## Information sur votre établissement (entourer vos réponses)

| Etablissement                    | Public   |            | Privé       |                   |
|----------------------------------|----------|------------|-------------|-------------------|
|                                  | Ecole    | Commerce   | Foyer / Mjc | Autre (précisez): |
| Type                             | Ecole    | Commerce   | Foyer / Mjc | Autre (précisez): |
| Contrat                          | 2 mois   | 6 mois     | 1 an        |                   |
| Nombre de distributeurs          | 1        | 2          | 3           | Autre (précisez): |
| Moyenne de votre public par mois | - de 500 | 500 à 2000 | 2000 à 5000 | Autre (précisez): |

## Votre commande: (entourer vos réponses)

|  | 1                        | 2                        | 3                        |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Nombre de distributeurs (gratuit)          |                          |                          |                          |
| Préservatifs supplémentaires /mois*        | 100 supplémentaires: 15€ | 250 supplémentaires: 30€ | 500 supplémentaires: 55€ |
| Affiches de prévention Frenchymy (gratuit) | Oui                      | Non                      |                          |

\* Vous pouvez également commander des préservatifs supplémentaires selon les mois voulus par téléphone ou e-mail un mois à l'avance: 06.31.40.63.75 [contact@frenchymy.com](mailto:contact@frenchymy.com)

Fait à .....

Date: ..... / ..... / .....

**Signature de l'établissement**  
(mention lu et approuvé)

**Cachet de**  
**l'association Frenchymy**